

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

Objet de la Délibération
n°2023-136

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER (arrivé à 19h50), Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 20h).

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Marie-Sergine BEZARD
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Natacha CARRO

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2023

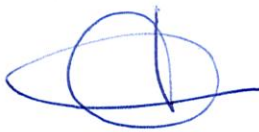
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

COMPLEMENT DELIBERATION SUR LE CHEQUE-CADEAU

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 relative au chèque-cadeau d'une valeur de 20 € à faire valoir auprès des commerçants de la commune pour les personnes âgées de la commune qui ne seraient pas présentes au repas du CCAS. Il rappelait également que la commune a, pour habitude, d'offrir aussi, des chèques-cadeaux au personnel communal et aux enseignants pour diverses occasions (Noël, départs de la collectivité...). Il convient de préciser le montant à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal maintient le montant de 20 € pour le chèque-cadeau attribué au personnel communal et aux enseignants pour diverses occasions (Noël, départs de la collectivité...) et autorise M. le Maire à donner des chèques-cadeaux d'un montant de 20 ou 30 € aux personnes qui contribuent ponctuellement et exceptionnellement, à titre bénévole, à l'intérêt général de la commune.

Le secrétaire de séance, Mme Natacha CARRO



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

